



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/15496  
19 novembre 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 17 NOVEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et me référant à ma note du 1er novembre 1982 (S/15475) et à mes notes antérieures, j'ai l'honneur de vous informer que de nouveaux actes d'hostilité ont été commis par des navires et aéronefs britanniques contre des pêcheurs argentins, en dehors de la "zone de protection" établie arbitrairement et unilatéralement par le Gouvernement du Royaume-Uni.

Les faits auxquels je me réfère sont décrits ci-après :

Le 7 octobre, à 12 h 15 TU, par 52° 32' de latitude sud et 64° 48' de longitude ouest, position située à 60 milles en dehors de la "zone de protection", le bateau de pêche argentin Rivera Gallega a fait savoir qu'il avait été survolé à très faible altitude par un hélicoptère militaire.

Le 11 octobre, à 17 h 10 TU, par 52° 15' de latitude sud et 63° 37' de longitude ouest, position située à environ 10 milles en dehors de la "zone de protection", le bateau de pêche argentin Kasuga Maru a fait savoir qu'il avait été survolé à une altitude d'environ 50 mètres par un hélicoptère britannique.

Le 11 octobre, à 20 h 10 TU, par 52° 36' de latitude sud et 64° 07' de longitude ouest, le bateau de pêche argentin Api II a fait savoir qu'il avait été survolé à très faible altitude par un hélicoptère britannique de type Sea King.

Le 11 octobre, à 17 h 20 TU, par 52° 18' de latitude sud et 63° 52' de longitude ouest, le bateau de pêche Rivera Vasca a fait savoir qu'il avait été survolé à très faible altitude par un hélicoptère britannique armé de type Sea King.

Le 13 octobre, à 11 h 35 TU, par 52° 14' de latitude sud et 63° 25' de longitude ouest, le bateau de pêche Rivera Vasca a fait savoir qu'il avait été survolé à très faible altitude par un hélicoptère britannique.

Le 13 octobre, à 12 heures TU, par 52° 42' de latitude sud et 64° 21' de longitude ouest, le bateau de pêche Antártica a fait savoir qu'il avait été survolé à très faible altitude par un hélicoptère britannique.

Le 14 octobre, à 15 h 5 TU, par 52° 04' de latitude sud et 63° 17' de longitude ouest, le bateau de pêche Rivera Gallega a été survolé à très faible altitude par un hélicoptère militaire britannique.

Le 16 octobre, à 19 h 25 TU, par 51° 53' de latitude sud et 63° 26' de longitude ouest, le bateau de pêche Rivera Gallega a été survolé à très faible altitude par un hélicoptère militaire aux couleurs britanniques.

Le 17 octobre, à 22 h 20 TU, par 51° 51' de latitude sud et 63° 34' de longitude ouest, le bateau de pêche Rivera Gallega a été survolé par un hélicoptère militaire de type Sea Lynx aux couleurs britanniques.

Le 20 octobre, à 11 h 30 TU, par 51° 58' de latitude sud et 63° 37' de longitude ouest, le bateau de pêche Usurbil a été survolé à très faible altitude par un hélicoptère britannique.

Le 20 octobre, à 12 heures TU, par 52° 43' de latitude sud et 63° 46' de longitude sud-ouest, le bateau de pêche Antártica a été survolé à très faible altitude par un hélicoptère britannique.

Le 7 novembre, à 7 heures TU, par 52° 36' de latitude sud et 64° 20' de longitude ouest, position située à une vingtaine de milles en dehors de la "zone de protection", le bateau argentin Antártica a été survolé à très faible altitude par un hélicoptère britannique.

Le 7 novembre, à 12 h 4 TU, par 52° 48' de latitude sud et 64° 21' de longitude ouest, position située à environ 30 milles en dehors de la "zone de protection", le bateau de pêche Arcos a été survolé à très faible altitude par un hélicoptère britannique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Carlos Manuel MUNIZ

-----

